

Principaux critères de délimitation :

- niveau d'équipement et niveau de desserte
- prise en compte des infrastructures routières
- densité du bâti
- diversité des fonctions urbaines

3



Le tissu très pavillonnaire de Coublevie est globalement peu favorable à l'émergence d'une centralité commerciale.

4



Le collège et les équipements sportifs associés sont relativement excentrés.

5



Le route Saint-Jean constitue un axe central de Coublevie avec, notamment, des établissements scolaires et sportifs implantés le long de cette voie.

8



La rue du Bérard comporte également des potentialités de mutation du bâti à plus ou moins long terme.

1



La mairie, l'église et la poste ne sont pas situées au coeur de l'espace urbain. L'urbanisation alentour y est peu dense. Il est difficile d'y percevoir pour l'instant l'amorce d'une centralité commerciale.

2



Le noyau villageois historique est dépourvu de linéaire commercial.

7



Cette placette, à la croisée de plusieurs rues principales, accueille quelques services, mais il n'y a pas de véritable linéaire commercial. Autour, les constructions ont un caractère un peu plus groupé que sur le reste de la commune. Elle pourrait constituer le **noyau de la future centralité commerciale**.

6



Ce secteur connaît une dynamique urbaine notoire et on peut y envisager des possibilités de mutations du bâti.



Mairie, église, poste, équipements scolaires et sportifs



Délimitation possible de la centralité commerciale